



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2019

N° 2019-78

L'an deux mille dix-neuf, le 18 juin, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Présents votants (38) : VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, NERIN Franck, DESCOUENS Bernard, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, FAUGERE Bernard, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERGER Dominique, TOUCOUERE Laurent, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, MILLET Michel.

Présents non votant : DUPOUY Marie-France, SERMET André

Titulaires absents non représentés (19) : PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédérick, DELCASSO Maryse, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, PAUCIS Jean, BESSONE Michel, MUR François, RIVIERE Alain, VIDALON Patricia, GAY Eric, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, ROCA Jacques, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique, BEYRIE Maryse, CASCARRE Victor.

Procurations (7) :
TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry
ROTGE Gilbert à DUBERNARD Alain
BECH Jean-Pierre à ESTRADE Pierre
ROBIN Isabelle à RODRIGUEZ Marie-Josée
BRUN Didier à FINES Frédéric
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri
POME Maryse à NARS Aline

Monsieur Dominique GALAUP a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle le projet de construction d'un centre d'incendie et de secours en remplacement de celui d'Arreau, sur deux parcelles situées sur la commune de Cadéac.

Le 19 février dernier, les élus communautaires ont approuvé :

- Le portage de la maîtrise d'ouvrage par la communauté de communes,

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	45
	Dont 7 procurations
Votes pour :	45
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	11 juin 2019

OBJET : Acquisition parcelles pour le centre d'incendie et de secours

- Le financement du reste à charge de l'opération (acquisition du terrain, travaux et toutes autres charges liées à cette opération) du reste à charge par les 29 communes défendues en premier appel par ce centre d'incendie et de secours,
- De retenir le foncier sur la commune de Cadéac : parcelle B402 (superficie de 1300 m² – propriété de la commune de Cadéac) et parcelle B450 (superficie de 2690 m² – propriété de Mr Michel Pélieu).

Les services fiscaux, service du Domaine, ont été saisis pour évaluer le prix de cession de ces 2 terrains.

Le 16 avril le service du Domaine a donné son estimation :

- 14 500€ pour la commune de Cadéac : parcelle B402 (superficie de 1300 m²) ;
- 29 000€ pour la propriété de Mr Michel Pélieu : parcelle B450 (superficie de 2690 m²).

Monsieur le Président expose qu'il s'est entretenu avec les deux parties concernées pour convenir un prix.

Il est proposé :

- D'arrêter le prix de la parcelle appartenant à Monsieur Michel Pélieu à 30 000 € ;
- De retenir le prix de l'estimation du service du Domaine de 14 500€, augmenté d'un montant de 10 000€ pour compensation des réseaux existants pris en charge par la commune de Cadéac, soit 24.500 €. Selon l'implantation du bâtiment, la sortie sur la RD 929 sera appréciée le moment venu.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire d'en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'acquisition des parcelles B450 (2690 m²) et B402 (1300 m²) au prix de 54 500 € l'ensemble ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Séguère
65240 ARREAU